

SEIGNOSSE

LA NOUVELLE

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE
JANVIER 2022

10



DOSSIER

EAU ET ASSAINISSEMENT RENDRE
LE MEILLEUR SERVICE AU MEILLEUR COÛT



La magie de Noël

Pendant les fêtes, les points centraux de la commune ont été mis en valeur par les illuminations de Noël installées par les services techniques. Comme chaque année, certains habitants participent à cette mise en lumière en décorant leurs façades. Un clin d'œil particulier à M. Ernest Henry, qui, à 90 ans, continue de contribuer à la magie de Noël.

VOUS AVEZ LA PAROLE

LES SEIGNOSSAIS

NAISSANCES

- 23/10/2021 Louise ORMART PRAT
- 02/11/2021 Jagger-Tyde SYMEONIDES BRITZ
- 07/11/2021 Léon SINDONI
- 16/11/2021 Nathan LECLERCQ

MARIAGES

- 11/12/2021 Grégory BOURGEOIS et Jérôme BOUINEAU

DÉCÈS

- 27/10/2021 Jacqueline TABOURET veuve LAPEYROUX
- 31/10/2021 Danielle LAGARDÈRE veuve REMAZEILLES
- 06/11/2021 Jackie GAGNE LABEDAN
- 17/11/2021 Françoise BERRUET veuve JACQUELIN
- 21/11/2021 Christian BOUDET
- 22/11/2021 Emile RAVOIR
- 23/11/2021 Danielle MAGNAN veuve ALESSANDRINI
- 13/12/2021 Yvette PINSOLLE veuve NOËL
- 14/12/2021 Patrick BOUFFARD
- 21/12/2021 Eliane LIRAND veuve RENAULD

CETTE PAGE
EST LA VÔTRE

À l'accueil

Je voudrais connaître les horaires du bureau de Poste du bourg

Les bureaux de la Poste du bourg sont ouverts dans les horaires suivants : -
Lundi, mercredi, jeudi vendredi : de 9h à 12h - Mardi : de 10h à 12h.

Par téléphone

Je suis résident sur la commune et je souhaite me pacser, quelles sont les démarches ?

Il vous suffit de vous rendre à l'accueil de la mairie ou sur le site service public.fr pour récupérer votre dossier de PACS à compléter et à ramener en mairie (sans rendez-vous), avec les pièces justificatives demandées. Une fois le dossier complet reçu, un rendez-vous vous sera proposé par le service de l'État-civil (mardi matin en général) pour finaliser le PACS. Le jour J, la présence des deux demandeurs est indispensable.

Devenez
acteurs
de votre
magazine

Seignossais, associations, entreprises, vous pouvez participer à la fabrication de votre magazine en envoyant vos questions, photos et même histoires... Cette première page vous est réservée et d'autres rubriques sont construites grâce à votre participation. Contactez la mairie au 05 58 49 89 89 ou par mail lanouvelle@seignosse.fr



Cher(e)s Seignossais(es),

Une nouvelle année débute et la crise sanitaire que nous traversons depuis 2 ans ne semble toujours pas vouloir baisser pavillon.

Pour autant, nous devons résolument rester optimistes et travailler pour que notre commune puisse relever les défis de demain.

Parmi ces derniers, ce premier numéro de l'année fera la part belle à notre politique de l'eau et de l'assainissement. Transfert au SYDEC, investissement, délégataire... Nous souhaitons qu'à travers ce dossier phare, vous puissiez mieux comprendre les tenants et aboutissants de cette compétence majeure pour l'avenir, malheureusement largement sous-investie ces dernières années...

Dès le 1^{er} février 2022, vous découvrirez également les nouvelles consignes de tri mises en place par le SITCOM Côte Sud des Landes. Désormais, tous les emballages et les papiers se trient grâce à 3 conteneurs sélectifs... Je vous invite donc à adopter dès février les bons gestes afin d'améliorer la gestion et la réduction des déchets sur notre territoire. Grâce à vous et aux actions de prévention menées par le SITCOM, 3 268 tonnes de déchets ont été évitées en 2020, soit une baisse de 10,3% de la production de déchets produits par habitant depuis 2010. Continuons sur cette lancée pour notre bien, et celui des générations à venir...

Je vous souhaite une bonne année 2022. Puisse celle-ci vous apporter bonheur et santé, et pour nous tous un climat plus serein, où la crise sanitaire ne serait finalement qu'un lointain souvenir.

Pierre Pécastaings
Maire de Seignosse

SOMMAIRE

- 2 **VOTRE PAGE**
- 3 **ÉDITORIAL**
- 4-5 **RETOURS EN IMAGES**
VU À SEIGNOSSE
- 6-7 **BRÈVES**
- 8 **ACTUALITÉ**
UN ACCUEIL DE LOISIRS PENSÉ POUR
LES ENFANTS ET ÉCO-RESPONSABLE
- 9-11 **DOSSIER**
EAU ET ASSAINISSEMENT : RENDRE LE
MEILLEUR SERVICE AU MEILLEUR COÛT
- 12 **ENVIRONNEMENT**
LE TRI DES DÉCHETS SIMPLIFIÉ
- 13 **ENTREPRENDRE**
LA DYNAMIQUE DES BAINS DOUCHES
- 14 **ENFANCE/JEUNESSE**
- 15 **TOURISME**
LA SEIGNOSSE ATTITUDE
- 16-17 **VIE ASSOCIATIVE**
- 18 **TRADITION**
LE GARDE-CHAMPÊTRE ET SON TAMBOUR
- 15 **TRIBUNES**
EXPRESSIONS POLITIQUES

VU À SEIGNOSSE



1 | L'ESPRIT DE NOËL

Du 3 au 5 décembre, le marché de Noël a enchanté petits et grands. Le public a pu flâner dans le village des artisans et créateurs, qui proposaient leurs produits à la vente. La halle gourmande, partie réservée à la restauration et à la consommation, n'a pas désempé. Les enfants, qui ont pu confier leurs lettres directement au Père Noël, ont apprécié les balades en calèche, les promenades à poney et les manèges. Les spectacles des conservatoires de danse jazz et classique, ainsi que le spectacle de danse de Bollywood ont émerveillé les spectateurs.

2 | DES ÉCOLIERS GÂTÉS AVANT L'ARRIVÉE DU PÈRE NOËL

Le mardi 7 décembre, les élèves de l'école élémentaire ont été conviés par la commune au Tube les Bourdaines pour assister au spectacle vivant « Sovann, la petite fille et les fantômes » proposé par la Compagnie l'Aurore. Ce magnifique spectacle raconte le quotidien d'une fillette réfugiée dans la France des années 80, et explore sa vision du monde, à la fois totalement intégrée à l'imaginaire culturel, musical et rationnel de son époque, et en même temps avide de surnaturel. Car Sovann voit les fantômes, des fantômes qui hantent les personnes qui l'entourent, et puis ses propres fantômes qui vont se révéler à elle. Le mardi 14 décembre, les élèves de la maternelle ont pu profiter d'un spectacle féérique « Le grenier de mon enfance » de la Compagnie Jour de Fête. Joie, humour et chants de Noël ont permis aux enfants de s'imprégner de l'esprit magique de Noël !

3 | COLIS DE NOËL AUSSI POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Le 17 décembre après-midi, les conditions sanitaires n'ont pas permis de maintenir le programme initial d'une conférence suivie d'un cocktail santé. Seule la distribution des colis aux Seignossais de plus de 73 ans s'est déroulée en mairie, en présence des élus.



4 | HOMMAGE AUX « MORTS POUR LA FRANCE » EN ALGÉRIE, AU MAROC ET EN TUNISIE

Le maire Pierre Pécastaings, en présence du député Lionel Causse, a souhaité faire de la journée nationale du 5 décembre le rendez-vous de la fidélité, par un hommage solennel rendu à toutes les femmes et à tous les hommes, civils ou militaires, « morts pour la France » de 1954 à 1962. Fidélité par la reconnaissance à toutes celles et ceux qui ont porté les armes de la France. Fidélité au souvenir des victimes des tragédies de la guerre d'Algérie ou des combats au Maroc et en Tunisie. Fidélité par l'action de l'État et la reconnaissance à destination des rapatriés.



5 | DES RENDEZ-VOUS CULTURELS DE PLUS EN PLUS APPRÉCIÉS

Les spectacles vivants proposés tous les mois par le service culturel sont l'occasion de belles découvertes artistiques et de rencontres conviviales. Chaque mois, de plus en plus de personnes se laissent séduire par la magie du spectacle vivant. Certains spectateurs, déjà fidèles, reviennent avec plaisir ; d'autres

découvrent l'offre culturelle et manifestent leur intérêt pour des spectacles de qualité qui apportent un peu de légèreté dans nos quotidiens. «Les plaisirs du vin» de la Compagnie du Théâtre des Lumières en novembre, «Cartable» de la Compagnie Cliffhanger en décembre, et le joli spectacle «Abdel chante Brel», chansons de Jacques Brel, magnifiquement reprises par Abdel Khelil, en janvier ont remporté un franc succès.

6 | LE VENDREDI 4 FÉVRIER À 20H

au Tube les Bourdaines, nous accueillerons le groupe Vends du Vent en remplacement du concert de Dessolas qui est reporté.

Des chansons, amusantes ou pas, complaisantes ou pas, un univers mêlé de mélancolie, de réalisme, décryptant nos temps, transformant la colère citoyenne en une arme sarcastique et dansante.



7 | LA SÉCURITÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Le maire, Pierre Pécastaings, a présenté l'intérêt de la démarche « participation citoyenne » avec le responsable local de la gendarmerie lors d'une réunion publique le 24 novembre dernier. La participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune. Comment ça fonctionne ? Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur la base du volontariat, pour faire le relais entre les habitants d'un quartier et la brigade de gendarmerie locale. En renforçant les échanges entre les forces de l'ordre, les élus et la population, le dispositif s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien. Il permet aussi de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens. Qu'est-ce qu'un citoyen référent ? Le citoyen référent est un relais entre les habitants, les élus et les forces de sécurité de l'État. Sa mission essentielle est d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens, et de diffuser les conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des autres habitants du quartier. Si vous êtes intéressé, merci de vous faire connaître en mairie auprès de Frédéric Descamps, responsable de la police municipale ou par mail à pm@seignosse.fr.

EN BREF

Participez à la réalisation d'un atlas des zones humides



Seignosse démarre la mise en œuvre d'un atlas des zones humides, dont l'élaboration est confiée à la réserve naturelle de l'étang Noir. Afin que chacun puisse découvrir l'existence et l'importance de ces paysages typiques de la commune (marais, tourbières, petits plans d'eau, prairies humides...), la démarche est prévue sur un mode participatif. Vous connaissez des terrains inondés ou gorgés d'eau de façon temporaire ou permanente ? Vous êtes invités à partager votre connaissance du territoire pour aider à localiser ces zones humides

sur une carte. Pour cela, rien de plus simple, il vous suffit de répondre à un questionnaire accessible à l'adresse suivante : tinyurl.com/ZHSeignosse. C'est la première étape. Elle sera suivie en 2023 d'une série d'animations proposées par la réserve de l'étang Noir visant à faire connaître le rôle de ces zones éponges, qui stockent de l'eau pendant les fortes pluies, la filtrent naturellement et abritent des espèces végétales et animales très spécifiques.

Au-delà de cette implication de la population, invitée à préserver ces milieux riches et sensibles, l'atlas des zones humides sera pris en compte à l'échelle communale et intercommunale dans les projets d'aménagement et de gestion du territoire.



Tout ce qu'il faut savoir pour voter en 2022

Les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022 seront suivies des élections législatives les 12 et 19 juin.

PENSEZ À VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

- avant le 4 mars pour l'élection présidentielle
- avant le 6 mai pour les législatives.

Vous pouvez le faire :

- En ligne sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396
- En mairie avec la photocopie de votre pièce d'identité ou passeport en cours de validité et un justificatif de domicile à votre nom/prénom datant de moins de 3 mois (facture électricité, téléphone fixe, assurance habitation...).

Les **jeunes Seignossais**, qui auront 18 ans entre le 1^{er} janvier 2022 et le 4 mars (présidentielle) ou le 6 mai (législatives), sont invités à s'inscrire en mairie ou sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396.

POUR FAIRE UNE PROCURATION

- En ligne sur www.maprocuration.gouv.fr, puis valider la démarche à la gendarmerie ou au commissariat
- A la gendarmerie ou au commissariat souhaité pour compléter le formulaire

L'électeur qui donne procuration doit se présenter **en personne**, avec un justificatif d'identité.

Nouveaux horaires en mairie

Démarrée en février dernier, l'expérimentation de plages horaires étendues (entre 12 et 14h, mardi soir) n'a pas révélé un besoin explicite de la part des administrés. Les horaires suivants sont rétablis à compter du 31 janvier.

Mairie Bourg

- Du lundi au jeudi : 8h30/12h30 et 13h30/17h
- Le vendredi : 8h30/12h30 et 13h30/16h30

Permanence du Penon

- Mardi et vendredi : 9h/12h

Les services de la mairie reçoivent sur rendez-vous.



UN ACCUEIL DE LOISIRS PENSÉ POUR LES ENFANTS ET ÉCO-RESPONSABLE

L'accueil de loisirs de la commune va être reconstruit en bordure d'océan, c'était un engagement de campagne. Le projet global, qui comprend également la création de 22 logements, sera présenté lors d'une réunion publique, prévue au printemps prochain.



L'accueil de loisirs de Seignosse, précédemment installé dans les locaux d'une ancienne colonie de vacances de la Ligue de l'Enseignement (FALEP) avenue Jean Moulin, était devenu trop vétuste. Sa démolition a donc été actée dans le cadre d'un projet plus ambitieux. Dans la période transitoire, les enfants sont accueillis à l'école du Grand Chêne.

Le nouvel équipement communal offrira un cadre plus agréable aux enfants, toujours à proximité de la plage (c'est une priorité pour les élus) et dans des locaux spécialement adaptés à leurs activités. Une attention particulière sera apportée aux espaces extérieurs qui comprendront un théâtre de verdure.

L'approche architecturale permettra un fonctionnement différencié été/hiver, gé-

nérateur d'économies. Pendant l'année scolaire, une cinquantaine d'enfants seront accueillis dans le bâtiment principal. Les salles complémentaires du bâtiment attendant ne seront ouvertes que pour la période estivale, quand les enfants sont plus nombreux, actuellement autour de 80. La structure est prévue pour en accueillir au total une centaine.

Ce nouvel accueil de loisirs sera également le premier bâtiment de la commune à être équipé de panneaux photovoltaïques. La collectivité a confié l'investissement et la mise en œuvre à la société citoyenne ALOé qui installera 251 m² de panneaux solaires sur le toit. La capacité de production de ces panneaux correspond quasiment à ce que le bâtiment consommera en temps normal.

CRÉER AUSSI DU LOGEMENT, À L'OCÉAN ET AU BOURG

La partie restante du terrain appartenant à la commune a été vendue à un promoteur immobilier qui s'engage à réaliser un petit collectif de 8 logements et 14 terrains à bâtir. Trois logements seront proposés en accession à la propriété. Cette opération montée en concertation avec les associations « Seignosse Océan » et « Collectif FALEP », vise à limiter au maximum l'impact sur l'environnement. Elle permet de dégager une capacité d'investissement destinée à mettre en œuvre d'autres projets répondant aux besoins des Seignossais, notamment des logements en accession sociale sur le bourg.



DOS
SIER

EAU ET ASSAINISSEMENT RENDRE LE MEILLEUR SERVICE AU MEILLEUR COÛT

L'eau est un bien indispensable à nos vies. Parce que c'est un enjeu majeur au quotidien, sanitaire et écologique, les élus seignossais ont choisi de préparer l'avenir en confiant la compétence « eau et assainissement » à un opérateur public, le Syndicat Départemental d'Équipement des Communes (SYDEC). L'objectif est de pouvoir anticiper au mieux les besoins à l'horizon 2040, de planifier les investissements importants et nécessaires pour sécuriser la production et le traitement de l'eau et rendre ainsi la meilleure qualité de service aux usagers en contrôlant les coûts.



Trois questions à Pierre Pécastaings, Maire de Seignosse

Pourquoi avoir transféré la compétence « eau et assainissement » au SYDEC ?

Il y a deux raisons, premièrement, la commune n'a pas l'expertise technique suffisante pour superviser le contrat de délégation avec SUEZ. Deuxièmement, nous avons souhaité anticiper le transfert qui est prévu dans le cadre de la loi NOTRe, au plus tard le 1^{er} janvier 2026. Avec le SYDEC, nous faisons résolument le choix d'une gestion publique de l'eau (voir encadré). Nous avons aussi choisi le SYDEC pour créer de la cohérence territoriale et de l'entraide avec les communes voisines de Capbreton et Hossegor.

Comment avez-vous défini les priorités ?

La première chose est de sécuriser l'avenir et de faire face aux besoins connus à l'horizon 2040, avec cette particularité pour nous des pointes de la saison estivale. Il nous faut augmenter la capacité de production du Penon pour assurer l'été, améliorer le stockage du bourg pour une plus grande autonomie et trouver sur le secteur des réserves à mobiliser pour les 20 prochaines années. En matière d'eaux usées, il convient aussi d'envisager l'agrandissement de la station d'épuration et de réaliser certains travaux urgents de réhabilitation du réseau.

Comment allez-vous financer ces travaux ?

Le SYDEC, qui va désormais se substituer à la commune, apportera toute son expérience et son savoir-faire pour reprendre le contrat de délégation avec SUEZ. Aujourd'hui, les recettes de l'eau et de l'assainissement vont à 90% chez l'exploitant. Pourtant, il ne va financer que très partiellement des travaux absolument nécessaires et prévisibles ! Il faut remettre davantage d'équilibre économique dans cette délégation de service public, le SYDEC a toute l'expertise requise pour le faire. Pour ce qui est du reste à charge, en l'état, on ne peut envisager qu'un recours à l'emprunt ou une augmentation du prix de l'eau. Et peut-être les deux... C'est hélas le prix à payer du manque d'anticipation de nos prédécesseurs. Avec le SYDEC, nous veillerons ensemble à trouver le meilleur compromis dans l'intérêt des Seignossais.



EAU ET ASSAINISSEMENT : AMÉLIORER L'EXISTANT ET ANTICIPER LES BESOINS À VENIR

Après l'adoption d'un schéma directeur pour les eaux usées et pluviales de la commune lors du précédent mandat, les élus ont adopté en décembre dernier le schéma directeur pour l'alimentation en eau potable.

Réalisée par le cabinet SCE, en lien avec le concessionnaire SUEZ, cette étude a mis en lumière les forces et faiblesses du réseau communal. Un diagnostic a été posé et des aménagements proposés pour améliorer le service d'aujourd'hui et anticiper les besoins de demain.

Concernant l'alimentation en eau potable, plusieurs objectifs se sont dégagés : améliorer la qualité de l'eau distribuée, pérenniser l'alimentation en eau à horizon 2040, assurer un minimum de renouvellement des réseaux (gestion patrimoniale) et améliorer la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Pour répondre à ces objectifs, trois priorités sont établies. Pour faire face aux pointes de consommation lors de la saison estivale, il est indispensable de renforcer la production sur le Penon, trop juste à ce jour. Pour sécuriser les réserves d'eau potable, une nouvelle bache de stockage au Bourg sera créée. Enfin, pour permettre une sécurisation de l'alimentation par l'usine d'Angresse, une interconnexion avec le réseau de Soorts-Hossegor sera mise en place. Pourtant prévisibles dans le cadre d'un contrat de 20 ans, ces travaux sont aujourd'hui devenus indispensables et pèseront essentiellement sur les finances communales alors que le délégataire SUEZ perçoit pourtant 90% des recettes du service de l'eau et de l'assainissement. Le coût pour la collectivité pourrait s'élever à plus de 4 millions d'euros.

AGRANDIR LA STATION D'ÉPURATION

Côté assainissement, les études ont démontré qu'il était nécessaire d'engager là aussi un programme de travaux d'amélioration et de fiabilisation du système de récolte des eaux usagées pour assurer le confort des usagers, notamment en prenant en compte les besoins futurs liés au développement de l'urbanisation, la pérennité du patrimoine et la protection du milieu récepteur. La capacité de la station d'épuration de Seignosse étant atteinte actuellement en période estivale, au vu des besoins futurs évalués à horizon 2040, la priorité sera donnée à la réalisation de travaux d'amélioration et d'extension de la station d'épuration. Actuellement en cours d'instruction auprès des services de la Direction Départementale des Territoires, l'autorisation est attendue courant 2022 afin que l'exploitant puisse lancer les travaux dès que possible.



Station de pompage du Penon

UN OPÉRATEUR PUBLIC ET UN EXPLOITANT PRIVÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la compétence eau et assainissement, assurée jusque-là par la commune, est transférée au SYDEC, opérateur public. En se substituant à la commune, le Syndicat aura pour mission première de veiller aux intérêts des Seignossais. Il dispose de moyens humains importants et d'une expertise juridique, financière et technique solide pour contrôler le bon déroulement du contrat de délégation et porter une attention particulière à la sécurisation des ressources dans le cadre d'une vision territoriale à l'horizon 2040, partagée avec les communes voisines d'Hossegor et Capbreton.

L'exploitant demeure SUEZ, opérateur privé titulaire d'un contrat de Délégation de Service Public conclu avec l'équipe municipale précédente en 2017, pour 20 ans, soit jusqu'en 2037.

Dans le cadre de cette délégation, SUEZ assure le service de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. L'exploitant rend le service dans les termes prévus par le contrat, il facture les abonnés, rétrocède une très faible part de la recette à la collectivité (hier à la commune, désormais au SYDEC) et finance les travaux nécessaires, dans les limites du contrat. Le reste à charge pour la collectivité est particulièrement élevé.

LE SYDEC, PARTENAIRE DES COMMUNES DES LANDES DEPUIS 1937

Le Syndicat Départemental d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC) est un organisme public qui regroupe les communes landaises, de nombreux établissements de coopération intercommunale, le Conseil départemental des Landes et le Conseil régional d'Aquitaine.

Créé en 1937 pour assurer la distribution de l'énergie électrique, il intervient aujourd'hui dans l'éclairage public, la distribution du gaz, la maîtrise des énergies, les énergies renouvelables, la production et l'exploitation de l'eau potable, l'assainissement collectif et individuel et l'aménagement numérique.

QUELS CHANGEMENTS POUR LES USAGERS ?

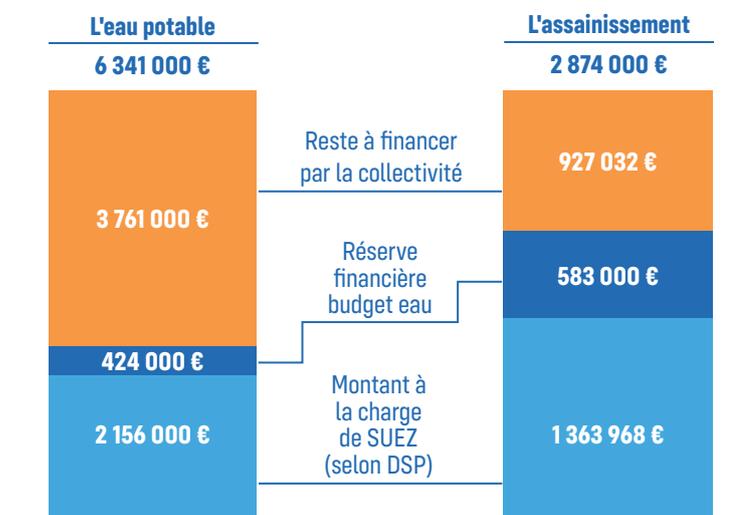
Dans l'immédiat, et tant qu'il s'agit du contrat particulier « eau et assainissement », rien ne change. L'exploitant du service reste le même donc le suivi de votre abonnement et de votre facturation continuera d'être traité par Suez. Cependant, si vous remarquez une anomalie sur le réseau public, il convient d'en informer la mairie. Le SYDEC assurera une meilleure réactivité et une coordination exigeante avec l'exploitant.

Station d'épuration de Seignosse

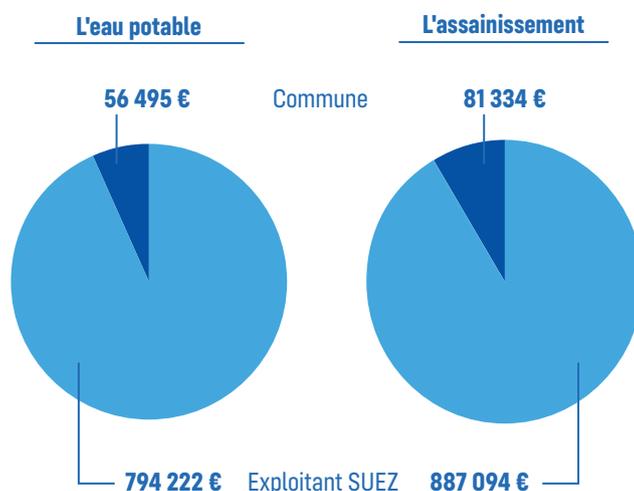


en chiffres

COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX RETENUS (HT)



RECETTES ANNUELLES 2020



LE TRI DES DÉCHETS SIMPLIFIÉ

A partir du 1^{er} février, tous les emballages se trient : emballages en verre, en papier, en carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique et en métal.

Le SITCOM Côte sud des Landes, en charge de la collecte et du traitement de vos déchets ménagers, pourra désormais trier tous les emballages plastique : films, pots, barquettes, en plus des bouteilles et flacons, du papier, des briques alimentaires, des emballages en métal, en carton et en verre. Et le tri sera simplifié par un dépôt dans trois conteneurs au lieu de 5.



Les points-tri seront reconfigurés conformément aux nouvelles consignes.

- Conteneurs verts : le verre
- Conteneurs jaunes : emballages en plastique et en métal, briques alimentaires
- Conteneurs bleus : papier et cartonnettes



Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut être déposé dans les conteneurs de tri.

Pour vous aider, **memo tri** et **guide du tri** téléchargeable sur www.sitcom40.fr Pour toute demande ou réclamation contact@sitcom40.fr

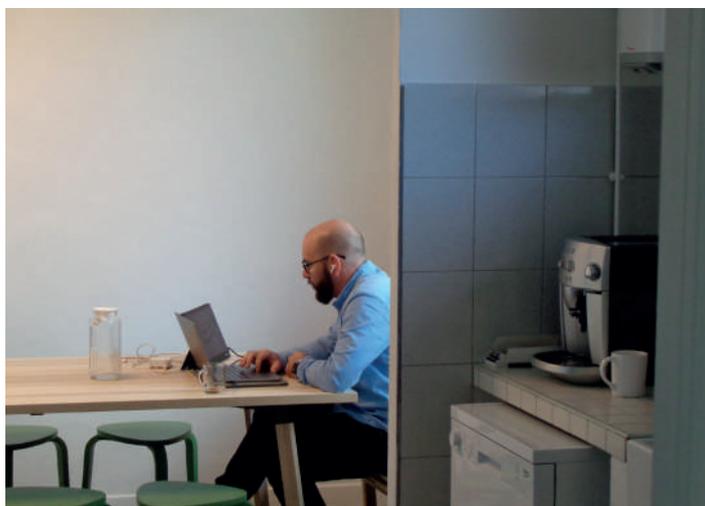


ENTREPRENDRE À SEIGNOSSE

LA DYNAMIQUE DES BAINS DOUCHES

Un lieu d'attractivité économique est en train de se développer en centre-bourg, dans un bâtiment inoccupé depuis plusieurs années, remis en état par la commune.

Les Seignossaises Alexandra Amand le Mouel et Isabelle Trancoen, présidente et trésorière de l'Association Bains Douches coworking, fortes de leur expérience dans une démarche similaire à Capbreton, ont saisi l'opportunité d'une volonté municipale et d'une localisation stratégique (centre bourg, accès et stationnement faciles) pour créer, avec le soutien de la commune, un service de plus en plus demandé. Elles ont aménagé un espace accueillant et fonctionnel. Dans l'open space baigné de lumière, en bordure du petit parc, 12 places ont été créées, 10 pour des résidents (engagement de 6 mois minimum) et 2 pour des travailleurs de passage. Les coworkers ont la possibilité de s'isoler pour une visio-conférence dans un espace aménagé à l'entrée ou dans un autre, attendant à la cuisine. Ouvert à la mi-novembre, Les Bains Douches, en référence à la destination première du bâtiment inauguré « pavillon de douches » en 1956, affiche presque complet. Huit personnes se sont déjà engagées et plusieurs sont en demande. Les coworkers sont des salariés travailleurs détachés ou des indépendants. Le recrutement se fait au feeling, comme dans une colocation. On se rencontre, et si les deux parties se plaisent, c'est parti pour une période d'essai. Alexandra, qui fait de la gestion de projet en milieu sportif et Isabelle, journaliste, assurent bénévolement l'intendance et l'animation du lieu, en apportant leur touche personnelle. Ici on partage des valeurs, humaines et environnementales, on cherche des synergies et des complémentarités.



Les tarifs

Résidents : adhésion annuelle de 30 €, loyer mensuel de 120 €

Nomades : 22€ le journée, 115 la semaine, 195 le mois

Renseignements : bainsdouches.seignosse@gmail.com

CHARLINE ET LA RECETTE MAGIQUE

Autoentrepreneuse en marketing digital, la jeune femme de 29 ans travaillait chez elle depuis deux ans et se trouvait parfois insuffisamment productive. Elle a postulé parmi les premières et s'est engagée pour six mois. Ce qui lui plaît aux Bains Douches ? Le très bon café venu de chez le torrificateur local et puis l'alchimie entre les gens et puis la fibre, indispensable pour travailler à distance... Tout juste la recette magique concoctée par les deux créatrices du lieu...

CÔTE SUD FM ARRIVE EN VILLE

La radio associative locale Côte Sud FM 90.3 se redéploie en centre-bourg, dans des locaux mis à disposition par la commune. À côté des coworkers des Bains Douches, à proximité de la mairie, du petit parc, des commerces et du marché, la radio redevient ainsi un acteur à part entière de la vie économique, sociale et culturelle seignossaise. Le président de l'association Seignosse FM, Bernard Labat, se réjouit de cette nouvelle visibilité qui booste les audiences autant que la vingtaine de bénévoles assurant les programmes quotidiens.

cotesudfm90.3@gmail.com - 06 88 87 13 00

DES TARIFS MIEUX ADAPTÉS AUX FAMILLES

La version de votre Portail Famille, plus moderne, vous permet de procéder vous-même aux mises à jour des informations de votre foyer, de nous contacter et d'effectuer les réservations pour votre enfant.

La grille des tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires a évolué pour répondre aux consignes imposées par la CAF des Landes. Il s'agit d'harmoniser l'ensemble des grilles tarifaires et de mieux prendre en compte les ressources des familles.

Pour les familles qui en sont bénéficiaires, il convient de fournir la carte d'identité vacances 2022, transmise par mail au mois de janvier et de mettre à jour les revenus du foyer avant le 31 janvier depuis votre Portail Famille. En l'absence de transmission de ces informations au pôle EEJ, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Enfin, un nouveau règlement intérieur des prestations périscolaires et extrascolaires entre en vigueur au mois de janvier. Vous pourrez le consulter à partir de votre nouveau Portail Famille, dans le fil d'actualité.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter, via votre Portail Famille ou en mairie.

PENSEZ À INSCRIRE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE

Les inscriptions s'effectuent au service scolaire ou depuis le portail Famille, entre janvier et avril pour la rentrée suivante. Elles concernent les enfants de 3 ans au 31/12 de l'année en cours, entrant pour la 1^{re} fois à l'école maternelle et tous les enfants entrant pour la 1^{re} fois dans une école primaire de la ville.

Les parents des enfants entrant en CP alors qu'ils étaient scolarisés en grande section de maternelle n'ont pas de nouvelle inscription à réaliser.

Les dérogations

En même temps qu'elles réalisent l'inscription scolaire ou avant le 30 avril, les familles peuvent déposer une demande de dérogation, qui sera étudiée par la commune dans le cadre de la commission des dérogations scolaires, dans la limite des places disponibles.

Documents à fournir pour une inscription scolaire

- Dernier justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF, GAZ, téléphone fixe)
- Livret de famille (page des parents et de tous les enfants)
- Avis d'imposition de l'année 2020
- Pièce d'identité du responsable légal présent et communication de l'identité du « beau-parent »
- Carnet de vaccination de votre enfant
- Photo scannée de votre enfant
- Copie de l'attestation d'assurance extrascolaire de votre enfant pour l'année scolaire en cours
- Un numéro de portable pour vous joindre

LES ADOS DÉCOUVRENT LA CORSE



Le samedi 23 octobre, un groupe de jeunes de 14 à 17 ans, accompagnés par le directeur du service jeunesse et son animatrice (Ludo et Julie), a pris la direction d'Ajaccio pour une semaine. Dès l'arrivée au camping Europe à Pietrosella, les activités se sont enchaînées : courses pour les premiers jours, première nuit et réveil à 7h30 pour un départ vers un canyoning sur des toboggans naturels, dans l'eau fraîche de la rivière. Le rythme s'est encore accéléré : visite d'un refuge de tortues, de la vieille ville de Bonifacio, balade en bateau le long des calanques de Bonifacio. Et puis Ajaccio, la maison où est né Napoléon Bonaparte, les falaises de Barracci, la Via Ferrata avant la traversée du village de Piana considéré comme l'un des plus beaux villages corses, et puis le sentier de la plage de Ficaghjola. Enfin, pour reprendre des forces avant de quitter l'île de beauté, dégustation de plats traditionnels. Les jeunes Seignossais ont montré enthousiasme et autonomie tout au long de cette semaine de découvertes.

DE NOUVEAUX JEUNES ÉLUS

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est composé de 16 enfants et jeunes scolarisés en CM1 et CM2, au collège et au lycée. Les mandats de certains conseillers juniors arrivant à terme, le CMJ a été renouvelé partiellement. 6 conseillers ont été élus parmi les 15 candidatures du CM1 à la 6^e : Norah Moindrot, Yaël Hacquin, Sophia Bieber, Romane Malaureille, Jaya Brossier Barnet et Gauthier Bellardie Les candidats de la 5^e à la terminale sont nommés par un jury qui a désigné Orphée Mesnier. Le nouveau CMJ a été installé le 23 novembre, en présence de Franck Lambert,



maire-adjoint à l'éducation, l'enfance, la jeunesse et la culture, qui a souligné leur engagement dans la vie de la collectivité avant de leur remettre une écharpe tricolore.

LA SEIGNOSSE ATTITUDE

L'Office de Tourisme de Seignosse reste communal. Les élus ont fait le choix de valoriser l'identité de la station et de ne pas transférer la compétence tourisme à l'échelon communautaire.

Une convention, liant la commune à l'Office de Tourisme pour trois ans, fixe des objectifs réglementaires comme l'accueil et l'information des résidents et des vacanciers, français et étrangers. Pour réaliser cette mission de service public, l'Office de tourisme répond à plusieurs critères : un classement en 1^{re} catégorie, une certification Qualité Tourisme et un label Tourisme et Handicap. Les autres objectifs déclinent sur quatre axes une ambition partagée pour promouvoir et valoriser la destination Seignosse :

- Conforter notoriété et visibilité
- Orienter le positionnement touristique en mode durable et écoresponsable
- Favoriser la fréquentation en dehors de la période estivale
- Poursuivre la mise en œuvre d'une politique qualité et accueil d'excellence.



« A l'issue d'une année d'échanges avec les acteurs touristiques locaux, nous avons décidé de maintenir l'Office de Tourisme au niveau communal. Il nous semble important de pouvoir défendre les intérêts et les spécificités de Seignosse. Cependant nous avons la volonté de nous inscrire dans une dynamique territoriale et de co-construire un schéma directeur touristique avec l'Office de Tourisme Intercommunal de MACS. »

Pierre Pécastaings, maire de Seignosse.

Chaque année, l'équipe de l'Office de Tourisme, dirigée par Joëlle Garat (5 personnes et deux renforts en saison) déploiera un plan d'actions, inscrit dans la continuité de ce qui a déjà été engagé. 2022 sera l'année de la refonte de certains outils de communication et d'un déploiement plus large de la campagne de sensibilisation « Seignosse Attitude » démarrée en 2021, valorisant le positionnement durable et écoresponsable de la station, déjà détentrice de l'écolabel européen. Habitants et visiteurs sont invités à préserver les ressources locales, tandis que les hébergeurs seront incités à diffuser les bonnes pratiques.

« Je suis content que la commune ait fait ce choix. C'est celui que j'avais défendu pour que Seignosse puisse se différencier de ses voisines, Hossegor et Capbreton notamment, en valorisant ses atouts et le savoir-faire de ses acteurs touristiques. Nous avons, avec les élus, la volonté de faire avancer les choses ensemble. »

Frédéric Sabatté, Président de l'Office de Tourisme

LA QUALITÉ AUSSI CÔTÉ SÉCURITÉ

Les postes de secours des Estagnots et du Penon ont été labellisés Qualité Tourisme suite à un audit réalisé dans le courant de l'été. Cette reconnaissance vient saluer le travail de David Treku, responsable qualité, chef de poste, qui a su, avec son équipe, se remettre en question, s'adapter et suivre efficacement l'accompagnement proposé par le Comité Départemental du Tourisme (CDT) des Landes.

LES ASSOS

LE MIMOSA SEIGNOSSAIS VOGUE SUR L'ADOUR

Le mercredi 10 novembre, les adhérents de l'association "Le Mimosa Seignossais" ont revêtu leurs tenues de marins d'eau douce.

En effet, c'est par une belle journée automnale qu'une trentaine d'adhérents ont vogué sur l'Adour. De Urt à Bayonne et retour à Urt où le restaurant "La Galupe" nous a accueillis, pour un repas qui a fait l'unanimité. Puis nous avons embarqué pour une promenade jusqu'à l'embranchement des 2 gaves et retour vers 17h45. Une journée riche en informations et découvertes.

05 58 49 84 72

mimosaseignossais40@gmail.com



L'ACCA DE SEIGNOSSE INVITE A LA PRUDENCE

Depuis le 21 août dernier, 17 accidents avec la faune sauvage ont été recensés sur les routes seignossaises, ne provoquant heureusement que des dégâts matériels. Les sangliers se faisant de plus en plus nombreux, l'ACCA de Seignosse vous invite à la plus grande prudence lorsque vous circulez à la tombée de la nuit, instant où les animaux sont amenés à traverser les routes pour rejoindre leur zone de gagnage. Les chasseurs seignossais sont soucieux de maintenir un équilibre entre la faune sauvage, l'évolution des modes de vie et la croissance démographique de notre commune.

Aussi, pour votre sécurité, l'ACCA réalise des battues dans le cadre des missions de service public qui lui sont confiées par l'État. Des battues de régulation aux abords des routes seront réalisées dans les prochaines semaines. L'ACCA de Seignosse compte sur votre coopération lors de ces opérations.

Mathieu Dumur 06 60 49 81 50 - dumur.mathieu@gmail.com

ROULEZ AVEC LE CYCLO CLUB

Le Cyclo Club de Seignosse compte 34 adhérents, auxquels s'ajoutent des sympathisants et des estivants. L'Assemblée Générale du 26 novembre 2021 a permis de faire le bilan d'une année au cours de laquelle toutes les sorties (Landes, Pays Basque...) programmées par le club ont pu être réalisées.

Pour 2022, encore bien des projets en perspective, dans les différentes sections : vélo de route, vtt, balade, avec des moments de partage et de convivialité.

06 83 87 21 64 - 06 83 92 16 65

cycloclubseignose@gmail.com



GESTION DES CHATS ERRANTS : L'ABRI PEUT INTERVENIR

En 2021, l'association l'Abri a pu faire stériliser une cinquantaine de chats errants, grâce aux dons et à l'aide des citoyens de Seignosse et des environs. Si vous trouvez un chat errant, L'Abri vous aide à vérifier si c'est un chat perdu et s'il n'appartient à personne il sera stérilisé et mis à l'adoption. Si nous ne lui trouvons pas de famille, il sera remis sur son lieu de vie. La stérilisation nous semble être la seule solution efficace pour maîtriser les populations de chats. Elle stabilise la population féline qui peut ainsi continuer de chasser rats et souris tout en enrayant le problème des bagarres, des odeurs d'urine et des miaulements de femelles en période de chaleur.

Mme Escoubé, secrétaire

06 01 92 10 49

labri@gmx.fr

LES JUDOKAS EN LEUR DOJO

Le Judo Ju Jitsu Club Maremne est une association sportive qui pratique dans le dojo de la commune (avenue du parc des sports) le mercredi, le vendredi et le samedi (2^e et 4^e).

Les judokas, qui ont repris le chemin du dojo en septembre dernier, ont participé à des compétitions en décembre : 1^{er} place pour Tiago en arbitrage officiel, Agatha et Aymeric en reprise à Dax. Robin a passé ses katas, Fabrice Labarrere a obtenu son 2^e dan tandis que Jean-Pascal Berniolles a validé son 7^e dan.

Nos horaires

Le mercredi

- Éveil judo (dès 4 ans) : 15h15/16h15
- Mini poussins (6 ans) : 16h15/17h15
- 8 ans et plus : 17h15/18h45
- Judo « Ne Waza » 19h/20h30

Le vendredi

- 6 ans et plus : 18h30/19h45
- Découverte, judo adulte : 19h45/21h

Renseignements et inscriptions

06 83 13 28 83

judojitsumaremne@orange.fr



SCS FC : DU FOOT MAIS PAS QUE

Du 2 au 5 novembre, un stage a réuni 24 enfants (U11 à U13). Il avait pour principaux objectifs de développer l'esprit d'équipe, d'améliorer rapidement les habiletés des jeunes participants et de solliciter des ressources complémentaires. Pendant cette semaine, les jeunes ont fait des exercices techniques, des jeux, des matchs. Ils ont découvert de nouvelles pratiques comme le beach soccer, travaillé aussi sur la citoyenneté à travers des actions du Programme Éducatif Fédéral. Une sensibilisation aux gestes de premier secours et des actions d'arbitrage (quizz sur les lois du jeu, biathlon arbitrage, arbitrage des matchs du stage) ont apporté de nouvelles compétences à ces jeunes footballeurs. Un grand merci aux éducateurs Yohan Theveniau, Philippe Salsamendi, Alvin Hernot et Léo Begon, à MM. Lagouarde de la protection civile de Soustons, Chamalvide et Bottin, membres du collectif « Le sourire de Maxime », aux mairies de Capbreton, Soustons et Seignosse. Le club proposera également un stage pour le foot d'animation et pour l'école de foot Féminines.

06 82 14 01 56

noel.j.p.89@orange.fr

REJOIGNEZ LE CLUB ART QUILT À SEIGNOSSE

Notre association regroupe une quarantaine d'adhérentes de tous âges qui se réunissent tous les jeudis de 10h30 à 17h environ, dans les locaux lumineux du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravaille. Nos diverses activités tournent autour de l'art textile, patchwork traditionnel et moderne, broderies, tricot, crochet, et toutes activités manuelles artistiques et créatives, animées par des adhérentes expérimentées et parfois des artistes reconnues. Chacune est entièrement libre du choix de son activité. L'ambiance y est joyeuse et chaleureuse, les échanges de qualité, nous accueillons toutes les personnes intéressées, débutantes ou non. Nous participons à de nombreuses manifestations, rencontres avec d'autres clubs landais, expositions, salons et pour le printemps 2022, nous organiserons in situ, une journée de l'amitié qui regroupera une grande partie des clubs landais, où les rencontres seront riches en partages et amitiés.

Renseignements et inscriptions : 06 76 42 71 88

artquiltseignosse@yahoo.com

AGENDA

VENDREDI 4 FEVRIER

SESSION CULTURELLE

Vends du Vent

Le Tube les Bourdaines

20h

MARDI 8 FEVRIER

REUNION PUBLIQUE

Projet Cœur du Penon

Salle de réception

Pôle sportif et culturel

Maurice Ravaille, 18h30

Les événements maintenus respectent les mesures sanitaires en vigueur. Merci de vous munir de votre Pass sanitaire.

La programmation est susceptible d'être modifiée.

Suivez l'actualité des événements sur le site internet seignosse.fr ou la page facebook [@villedeseignosse](https://www.facebook.com/villedeseignosse)



HISTOIRE

Le saviez-vous ?

Le garde champêtre et son tambour

La fonction de garde-champêtre, ancêtre de la police rurale, aurait vu le jour bien avant l'an 900. Il était alors connu sous le nom de "messier", celui qui garde les moissons.

Sous le règne de Louis XIV, en plus de surveiller les récoltes, le garde-champêtre se voit attribuer la surveillance des territoires de chasse des seigneurs. Il est impitoyable envers les braconniers et les glaneurs, ce qui lui vaut une grande impopularité du côté du monde paysan.

Ce sont les lois du 23 septembre et du 6 octobre 1791 qui définissent la police rurale et instaurent le corps des garde-champêtres, mais ce n'est qu'à partir de 1822 que le garde champêtre sera doté d'un fusil ou d'un pistolet, comme les gendarmes. Ce personnage fait partie intégrante de nos campagnes, au même titre que le maire ou l'instituteur. Il est craint des petits chenapans que l'on voyait détalier à toutes jambes, poursuivis par le garde-champêtre alors qu'ils volaient des fruits, des légumes ou de la volaille dans les jardins des habitants. Les braconniers, quant à eux, scrutaient avec attention les fourrés, marchaient sans bruit dans la forêt, lorsqu'ils partaient relever leurs pièges à la nuit tombée, afin d'éviter de voir surgir cet agent de la force publique.

Dans les petites communes disposant de peu de moyens, il est aussi "homme à tout faire" et "crieur public". Sur la place du village ou à la sortie de la messe dominicale, après un retentissant roulement de tambour, de sa voix de stentor, il proclame décisions officielles (arrêtés municipaux, décrets préfectoraux, ordre de mobilisation générale) ou toute autre annonce publique, commençant toujours par la célèbre phrase : "Avis à la population".

Seignosse connut bon nombre de garde-champêtres mais lorsque l'on interroge nos anciens, et même si leur mémoire fait parfois défaut, il est un nom qu'ils n'ont pas oublié et qui revient sans cesse, celui de Jean Pettes, bien connu sous le nom de "Cacahuète", qui assuma cette fonction durant 40 longues années avant de prendre une retraite bien méritée. Le tambour qu'il a fait retentir durant ces 4 décennies trône toujours en bonne place dans les locaux de la mairie.

EXPRESSIONS POLITIQUES

ÉLUS DE LA MAJORITÉ

Cher(e)s Seignossais(e)s,

Après une première année de gestion de la crise sanitaire et d'identification des enjeux, nous souhaitons que cette année 2022 soit celle de la concrétisation de la démarche Seignosse à venir.

Tout d'abord, nous veillerons dès cette année à valider le contenu de notre charte architecturale et environnementale. Celle-ci sera bien évidemment accompagnée d'une modification du PLUI que nous souhaitons adopter dès le second semestre de cette année. Notre objectif : préserver notre environnement et offrir à chacun la possibilité de se loger sur notre commune.

Concernant le volet eau et assainissement, nous démarrerons la mise en œuvre de nos schémas directeurs d'investissement. Augmenter nos capacités de traitement et de production, sécuriser la ressource en eau ; tels seront les maîtres mots de notre politique.

Plusieurs projets d'envergure verront également le jour.

Dès le mois d'avril, les premières pierres de notre nouvel accueil de loisirs seront posées. Ce nouveau bâtiment sera ainsi en capacité d'accueillir les petits Seignossais dès la fin de l'année. Il sera accompagné d'un embellissement global de son environnement, via la réalisation d'un projet immobiliser en lieu et place de l'ancienne friche du centre FALEP, et l'amélioration de la gestion des eaux pluviales et de nappe sur l'avenue Jean Moulin et les Estagnots.

Le Plan Plage des Bourdaines sera également lancé après l'été pour une livraison avant l'été 2023. Son objectif : végétaliser nos parkings de pied de plage et anticiper la problématique du recul du trait de côte. Une attention sera également portée sur l'aire de loisirs au Nord afin que celle-ci retrouve son attractivité et redevienne un lieu nature au cœur de Seignosse Océan.

Au niveau du Bourg et du Penon, l'année 2022 sera studieuse et portera notamment sur les projets Cœur du Penon et Cœur de Bourg, sans oublier la valorisation des Etangs !

Votre équipe municipale vous adresse ses meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Pierre Pécastaings, Carine Quinot, Thomas Chardin, Martine Caby, Marc Jolly, Valérie Castaing-Tonneau, Franck Lambert, Alexandre D'Incau, Marie-Christine Graziani, Brigitte Glize, Bernadette Maylie, Éric Lecerf, Quitterie Hildelbert, Rémy Muller, Léa Granger, Thierry Durou, Juliane Villacampa, Pierre Van den Boogaerde, Maud Ribera, Frédéric Darrats, Coline Coureau.

ÉLUS DE L'OPPOSITION

« Le numéro que vous avez composé n'est plus attribué ... bip ... bip », tel est le message que vous pouvez à présent entendre lorsque vous composez le 0800 040 510, numéro de la ligne « Allo Mairie », ancien service gratuit 24h/24 qui avait été mis en place en 2017.

Le service a été arrêté car jugé inutile par le Maire actuel. Inutile de répondre aux demandes des habitants : en cas de problème, le message est clair, débrouillez-vous !

Inutile de répondre aux 150 usagers qui appelaient en moyenne chaque mois le service.

Certes, la majorité des appels n'était pas urgente et entraînait un suivi et un traitement par les services durant les heures ouvrées ; toutefois les 10% d'appels urgents ne justifiaient-ils pas un tel service ?

Inutile d'être disponible 24h/24 pour les administrés. Cela nécessite certainement trop d'efforts de la part des élus.

A l'heure où toutes les communes déploient de nouveaux services aux habitants dans un esprit de service public renforcé, à Seignosse, c'est « En Marche arrière ! »

On est bien dans la vieille vision des municipalités clientélistes dans lesquelles seuls les amis des élus disposant de leurs téléphones personnels peuvent bénéficier des services de la mairie en cas de besoin.

A Seignosse, si les élus sont absents et ont clairement d'autres chats à fouetter que s'occuper des habitants, ne vous inquiétez pas l'armée mexicaine d'adjoints et d'élus délégués reste bien présente pour récolter ses indemnités.

En cette fin d'année, la vente des terrains des Estagnots a été actée pour 6,6M€. Une jolie somme, sauf qu'il restait plus de 6M€ dans les caisses en 2020, résultat d'une bonne gestion antérieure. On peut se demander si cela va servir à financer le projet Seignosse 2030 et la rénovation nécessaire de la station ... que nenni, on nous annonce la création d'une nouvelle école pour 9 M€ ... ! S'inspirant du gouvernement, à Seignosse aussi, l'argent part à vau-l'eau.

Nous vous souhaitons une belle année 2022, pleine de joie ainsi qu'à vos proches.

Lionel Camblanne, Adeline Moindrot, Christophe Raillard, Marie-Astrid Allaire, Alain Buisson, Sylvie Caillaux.

BOURG OcéAN
SEIGNOSSE AVENIR
CONCERTATION
ASSOCIATION
CONVIVIALITÉ
SOLIDARITÉ DYNAMISME
ECO-RESPONSABILITÉ

2022

Pierre Pecastaings, maire de Seignosse
et son équipe municipale
vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022.

